

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS477

présenté par
M. Hammouche

ARTICLE 25

À la deuxième phrase de l'alinéa 40, substituer aux mots :

« d'hospitalisation au titre des »

les mots :

« au titre des activités de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Le nouvel ONDAM santé mentale et psychiatrie a vocation à retracer les dépenses prises en charge par l'assurance maladie pour les activités de soins en santé mentale et de psychiatrie de tous les établissements de santé publics et privés mettant fin à un système dual de financement.